

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

SANTÉ

NOR : MEN19600516C
RLR : 525-0 ; 552-4

CIRCULAIRE N° 96-100
DU 15-7-1996

MEF
DLC B1

Prévention du sida en milieu scolaire : éducation à la sexualité

Texte adressé aux recteurs ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement

■ Depuis le début de l'épidémie et en dépit de maintes dispositions générales prises en matière de prévention, le sida apparaît toujours comme un problème majeur de santé publique

en cette fin de siècle. Dans ce contexte, la contribution propre de l'éducation nationale porte sur le développement de l'éducation sexuelle à l'école.

La circulaire du 23 juillet 1973, prise dans un autre contexte, offrait déjà la possibilité de réaliser une information sur la sexualité, non seulement dans le cadre même des programmes de biologie et d'économie familiale et sociale,

mais aussi au cours d'actions complémentaires proposées en dehors du temps scolaire. Or, en dépit de l'évolution significative des programmes dans ce domaine, les enseignements dispensés n'ont pas toujours pu avoir la portée éducative nécessaire. Par ailleurs, l'organisation de séances complémentaires se heurtant à l'insuffisance de modalités spécifiques et de formation appropriée n'a été que rarement mise en œuvre.

Plus récemment, de multiples actions ont été encouragées sur la sensibilisation et la prévention des risques liés au sida. Axées pour l'essentiel sur l'information et reposant sur la libre initiative, celles-ci ne sont pas généralisées à l'heure actuelle.

C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale, qui a d'abord répondu à l'urgence des premières années en engageant une démarche d'information et de prévention auprès des élèves, doit aujourd'hui adapter sa politique d'éducation aux réalités qu'impose cette épidémie à la société actuelle. En effet, le bilan des actions menées auprès des jeunes, d'une part, et les attentes de plus en plus précises à l'égard de l'école, d'autre part, expriment clairement la nécessité d'inscrire la prévention du sida dans un projet éducatif à long terme. Ce projet est indissociable d'une réflexion sur l'éducation sexuelle et la formation qu'elle requiert ; une prévention efficace du sida et, plus largement, des maladies sexuellement transmissibles, des abus sexuels ou encore des grossesses non désirées, ne peut éviter cette réflexion.

Au-delà de l'information autour de la sexualité et du sida, il est nécessaire de développer une véritable éducation à la sexualité et à la responsabilité. Les objectifs sont de prévenir les comportements à risques mais, surtout, de faire évoluer les attitudes de fond qui sont à l'origine de ces comportements et de contribuer à l'épanouissement personnel. Il va de soi que, si la famille a un rôle de premier plan à jouer à cet égard, l'école a, dans le cadre de ses missions éducatives, un rôle spécifique, complémentaire et essentiel dans la formation des individus à la vie contemporaine. Ce rôle pourrait ainsi se définir comme visant à donner aux jeunes

l'occasion de ressaisir et de s'approprier, dans un contexte plus large que celui de la famille, les données essentielles de leur développement sexuel et affectif. Cet apprentissage leur permettrait notamment de mieux faire face à la multiplicité des messages médiatiques et sociaux qui les assaillent quotidiennement.

Afin de mieux appréhender les objectifs et contenus de cette éducation et, avant même d'en aborder les modalités de mise en œuvre et de formation, il convient de préciser les différentes composantes de la sexualité. Si la sexualité humaine est inséparable de données biologiques, elle exige la prise en compte des dimensions psychologiques, affectives, socio-culturelles et morales qui, seules, permettent un ajustement constant aux situations vécues des hommes et des femmes, dans leurs rôles personnels et sociaux.

Dans ce cadre, l'éducation à la sexualité a pour principal objet de fournir aux élèves les possibilités de connaître et de comprendre ces différentes dimensions de la - et de leur - sexualité, dans le respect des consciences et du droit à l'intimité. Cette éducation, qui se fonde sur les valeurs humanistes de tolérance et de liberté, du respect de soi et d'autrui, doit en outre les aider à intégrer positivement des attitudes de responsabilité individuelle et sociale.

1 - MISE EN ŒUVRE DANS LES COLLÈGES

L'éducation appliquée à la sexualité, comme toute éducation, s'acquiert au cours du développement de la vie de l'individu. À l'école, elle résulte à la fois des apports coordonnés des enseignements, des activités complémentaires facultatives et de séquences d'éducation à la sexualité définies ci-après. Pour atteindre tous les élèves, ces séquences doivent être obligatoires. À cet égard, le rôle du principal de collège doit être souligné. Il est en effet essentiel pour garantir la mise en œuvre et la cohérence de ce dispositif auquel le projet d'établissement offre un cadre privilégié.

Ces dispositions sont applicables en priorité à toutes les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} de collèges et aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques de lycées professionnels.

1.1 Les enseignements

Les enseignements de biologie, ainsi que ceux de vie sociale et professionnelle pour les classes concernées occupent une place importante dans ce domaine. Ils procurent aux élèves les bases scientifiques - connaissances et raisonnements - qui permettent de comprendre les phénomènes biologiques et physiologiques mis en jeu. Ce faisant, ils préparent à adopter des attitudes responsables et à prévenir les risques.

Aussi, il importe que les professeurs de biologie-géologie et de biotechnologie - santé et environnement - apportent, de la sixième à la troisième, le plus grand soin à traiter notamment les parties des programmes relatives à la reproduction et à la transmission de la vie, à la contraception, aux maladies sexuellement transmissibles et particulièrement au sida. Ces sujets sont abordés avec le souci constant d'établir un lien entre leurs contenus scientifiques et leurs implications humaines.

D'autres enseignements offrent aussi dans leurs contenus des possibilités de participer à l'éducation à la sexualité.

1.2 Les activités complémentaires facultatives

Ces activités sont encouragées dans le domaine de la prévention et de l'éducation pour la santé pour compléter les connaissances acquises lors des enseignements. Elles sont, sous des formes diverses (actions spécifiques des projets d'établissement, club santé, points de rencontre, ...), l'occasion de susciter un travail interdisciplinaire, une implication des élèves et une ouverture à des intervenants extérieurs.

1.3 Les séquences d'éducation à la sexualité

Obligatoires, à raison de deux heures au minimum, ces séquences doivent être inscrites dans l'horaire global annuel des élèves. Organisées de préférence en petits groupes de dix à quinze élèves, elles offrent un cadre favorisant l'écoute, le dialogue et la réflexion. Elles permettent en outre à chacun de relier les différents apports des enseignements concourant à l'éducation à

la sexualité, et de les compléter, notamment dans des domaines affectifs, psychologiques et sociaux, qui ne figurent pas aux programmes des disciplines, et conformément aux objectifs définis ci-après.

Les séquences sont prises en charge dans l'établissement par une équipe de personnes volontaires, constituée avec un souci de pluralité, associant autant que possible enseignants et personnels d'éducation, sociaux et de santé, de préférence du collège, formés à cet effet.

La planification des séquences est assurée, sous la responsabilité du professeur principal, par l'équipe pédagogique de la classe, élargie à des membres de l'équipe ci-dessus.

Le cas échéant, des intervenants extérieurs ayant une formation en éducation sexuelle pourront intervenir à la demande et sous la responsabilité du chef d'établissement et en collaboration avec un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique.

2 - FORMATION DES PERSONNELS

Une attention toute particulière sera apportée à la formation des personnels appelés à contribuer à l'éducation à la sexualité.

2.1 Les enseignants des disciplines concernées, notamment ceux de biologie-géologie et de vie sociale et professionnelle (ou d'économie sociale et familiale), seront préparés, lors de leur formation initiale, à concevoir leur enseignement de manière à lui donner toute sa portée éducative, dans ce domaine et plus généralement en matière d'éducation à la santé. Des stages de formation continue, disciplinaires ou pluridisciplinaires, leur seront proposés avec le même objectif.

2.2 Les personnels volontaires des établissements, appelés à prendre en charge les séquences complémentaires d'éducation à la sexualité, devront avoir suivi des stages appropriés. Ceux-ci, organisés par les MAI-PEN, associeront, tant parmi les formateurs que parmi les stagiaires, des enseignants, des personnels d'éducation, sociaux et de santé.

Ces stages doivent :

- intégrer des connaissances d'ordre biologique, socio-culturel, psychologique, juridique, et des réflexions d'ordre éthique ;

- comporter une formation concrète aux méthodes et pratiques pédagogiques impliquant l'activité des élèves susceptibles d'être utilisées ;
- préparer les stagiaires à travailler en équipe et en cohérence avec les autres actions de formation dans l'établissement, contribuant à l'éducation à la sexualité.

Sur ces divers plans, les contenus sont à moduler selon les besoins des différents groupes de stagiaires.

Des stages nationaux, inscrits au PNF, doivent permettre la constitution d'un groupe de formateurs au sein de chaque MAI-PEN, chargé notamment de lancer et de coordonner les actions de formation nécessaires à la mise en oeuvre de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.

3 - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour atteindre les objectifs généraux précisés dans le préambule, il convient de définir ici les objectifs propres à l'éducation à la sexualité et communs à tous les niveaux d'âge.

Ces objectifs recouvrent les trois dimensions, individuelle, relationnelle et sociale, participant à la construction de l'individu. Ils devront, bien entendu, être complétés par une définition plus précise en termes de contenus pédagogiques, de répartition et de progression adaptée à chaque niveau d'âge.

3.1 Image de soi

Construire une image positive de soi-même et de la sexualité comme composante essentielle de la vie de chacun.

3.2 Dimensions de la sexualité humaine

Apprendre à identifier et à intégrer les différentes dimensions biologiques, affectives, psychologiques, juridiques, sociales et éthiques.

3.3 Relation à l'autre

Analyser la relation à l'autre dans ses composantes personnelles et sociales, à partir de connaissances précises de chaque sexe.

3.4 Droit à la sexualité et tolérance

Comprendre qu'il puisse y avoir des comportements sexuels variés sans penser de ce fait qu'on les encourage parce qu'on les comprend (délimitation entre la tolérance et l'encouragement).

3.5 Exercice du jugement critique

Adopter une attitude critique sur les stéréotypes en matière de sexualité visant notamment à dépasser les représentations exagérément idéalisées, irrationnelles et sexistes.

3.6 Attitude de prévention

Adopter des attitudes responsables et des comportements préventifs, en particulier en ce qui concerne les abus et l'exploitation sexuels, les maladies sexuellement transmissibles et le sida, les grossesses non désirées.

3.7 Éducation à la responsabilité

Intégrer positivement des attitudes de responsabilité individuelle et sociale fondées notamment sur les valeurs humanistes du respect de soi et d'autrui, préparant à des choix lucides dans le domaine de la sexualité.

Les dispositions de cette circulaire abrogent et remplacent celles de la circulaire n° 73-299 du 23 juillet 1973.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des lycées et collèges
Alain BOISSINOT